

témoignages semblables à ceux qui ont été rendus lors de ces enquêtes. Enfin, c'est le régime; il faut que le peuple ait quelque chose à faire, il faut qu'il s'occupe des affaires publiques, il faut qu'il ait son mot à dire. J'ai un conseil à donner aux députés: Ne faites pas trop de changements dans les bureaux de poste; vous n'en serez que plus heureux plus tard.

M. POULIOT: Monsieur le président, il me reste trois cas à soumettre à l'honorable ministre des Postes; ce sera très court. Un maître de poste, à Denonville, a été destitué et celui qui l'a remplacé était parfaitement qualifié; il était si bien qualifié qu'il ne savait ni lire ni écrire! C'est la raison pour laquelle il n'avait pas été nommé une première fois. Wilfrid Corbin de Saint-Paul-de-la-Croix a écrit au ministre la lettre suivante, qui parle par elle-même:

Mon beau-frère de Montréal, Wilfrid Lebrun, que vous connaissez très bien et qui est le frère de Delphis Lebrun, votre beau-frère à vous-même, m'avait dit à plusieurs reprises que vous étiez un homme juste, mais je vois bien par l'ouvrage que vous faites là que de la justice en vous il n'y en a pas plus que dans aucun bleu. Je pense bien que vous calculez que cela va vous donner une chance; cela va toujours vous en donner une, mais je pense bien que vous ne resterez pas longtemps là.

M. CASGRAIN: A qui cette lettre est-elle adressée?

M. POULIOT: A l'honorable ministre des Postes. M. Corbin, qui écrivait cette lettre à l'honorable ministre, ne le jugeait pas bien, mais cela démontre que le ministre se fait mal juger en écoutant les plaintes qui lui viennent d'un côté et de l'autre, et qui ne sont pas faites par des députés de cette Chambre.

Le premier paragraphe de la lettre explique pourquoi M. Corbin écrivait ainsi:

Cher monsieur,

J'apprends aujourd'hui que vous déplacez le bureau de poste de chez Thom. Dubé. Cela m'a pas mal surpris. D'abord l'inspecteur des postes est venu et il n'a pas trouvé aucune plainte. Thom. Dubé ne s'est pas mêlé du tout de politique, toute sa famille non plus. Tout le monde était satisfait à l'exception de trois familles qui sont cailles qui veulent faire changer le bureau pour le mettre chez Théodule Michaud, le chef des cailles.

L'hon. M. SAUVE: Dans quelle paroisse est situé ce bureau de poste?

M. POULIOT: Denonville.

Il a été un temps que nous avions besoin du bureau de poste, mais aujourd'hui nous n'en avons plus besoin. D'abord, mes papiers ne rentreront plus dans ce bureau-là et ensuite une chose que je n'ai jamais vue, c'est de donner un bureau de poste à un maître de poste qui ne sait ni lire ni écrire et sa femme non plus; les enfants n'ont qu'une bien petite instruction et

n'ont pas l'âge. Je suis rendu à 60 ans et c'est une chose que je n'ai jamais vue encore de placer un bureau comme cela. Je veux avoir une réponse, une réponse de vous-même, non pas du sous-ministre ni des écrivains de la Chambre.

Vous adresserez ma lettre à Wilfrid Corbin, Saint-Paul-de-la-Croix. Autrement, si vous l'adressez à Denonville, elle restera là comme lettre morte. Une réponse.

La lettre a produit un très bon effet. Madeemoiselle Irène, fille de Théodule Michaud, a été nommée maîtresse de poste. Elle sait lire et écrire.

M. LAFLECHE: Quel âge a-t-elle?

M. POULIOT: Dix-huit ou 19 ans, mais tout de même, monsieur le président, remarquez bien...

M. LAFLECHE: Comment savez-vous son âge?

M. POULIOT: J'ai vu son âge par le dossier.

Monsieur le président, c'est ineffable de nommer maître de poste un homme qui ne sait ni lire ni écrire. Il y a eu un rapport du ministère, et non seulement le ministre a été trompé par ces gens, pour lesquels vous sembliez avoir de la sympathie tout à l'heure, monsieur le président, mais il a même été trompé par les officiers du département, qui ont dit que les gens étaient bien satisfaits de M. Michaud, alors que ce dernier ne savait ni lire ni écrire et ne connaissait même pas son a.b.c. Il a corrigé un peu son erreur en nommant une jeune fille qui savait lire et écrire. Je n'insisterai pas.

Un autre cas, c'est le cas numéro 8 des mouchards, le cas de Notre-Dame-du-Lac. Les questions et les réponses sont en anglais.

(Traduction)

1. J.-T. Voisine a-t-il déposé une plainte contre Antoine Landry, maître de poste de Notre-Dame-du-Lac, comté de Témiscouata, Québec?

2. Ledit J.-T. Voisine a-t-il témoigné à l'enquête tenue sur l'accusation d'ingérence politique portée contre ledit Antoine Landry?

3. Dans l'affirmative, est-ce sur le témoignage dudit J.-T. Voisine que le commissaire a fondé son rapport contre ledit Antoine Landry?

4. Ledit J.-T. Voisine a-t-il été nommé maître de poste suppléant en remplacement dudit Antoine Landry?

Les initiales de cet homme sont J. T. Son nom de baptême est Thomas. On ne m'a pas dit si l'individu sur le témoignage duquel le commissaire a fondé son rapport est bien celui qui a été nommé. Toutefois, la vérité est que c'est bien cet homme qui a été nommé. La réponse donne le nom de baptême au lieu des initiales, voilà toute la différence. Mouchard.

(Texte)

Monsieur le président, une enquête a été tenue dans le cas de Notre-Dame-du-Lac. En